

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
Séance du 15 mai 2014 à 20 h 00

L'an deux mil quatorze le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Richard CHATELLIER, Maire.

Présents : Christophe AHUIR - Laurence AUGRAIN - Marie-France BAUCHER - Gérard BÉDUBOURG - Daniel BORDIER - Dany BORDIER - Clarisse BROUSTAUD - Alain BUONOMANO - Richard CHATELLIER - Noëlle COURTAULT - Didier DARNIGE - Nicolas DELBARRE-CAUX - Françoise DUBOIS - Karine FLAGELLE - Corine FOUGERON - Valérie GLON - Christophe GUYON - Emmanuelle LOUAIL - Cyrille MARTIN - Aline MÉRY - René PINON - Muriel REGNIER - Romaric ROCHETTE - Jean-Louis ROGUET - Marie-France TASSART - Danielle VERGEON - Catherine WOLF

Excusé : NEANT

Absent : NEANT

Pouvoir : NEANT

Secrétaire : Daniel BORDIER

Date de la convocation : 06 mai 2014

Nombre de Conseillers en exercice 27

Nombre de Conseillers présents 27

Délibération n°45/2014 VIE ASSOCIATIVE 2014

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 6574 « subventions aux associations »,
Vu les demandes desdites associations,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'attribuer une subvention aux associations sportives suivantes au regard des frais de déplacement supportés par elles entre le 1er juillet 2013 et le 31 décembre 2013 dans le cadre de leurs compétitions pour un montant total de 1 443,59 € :

- <i>Basket Club</i>	763,90 €
- <i>Karaté</i>	166,87 €
- <i>Football</i>	512,82 €

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations non sportives suivantes, au titre de l'année 2014, pour un montant total de 3 201,67 € :

- <i>Agir Ensemble pour Nazelles-Négron</i>	234,11 €
- <i>Amicale Vallée de Vaubrault</i>	142,60 €
- <i>Amis de la Chorale du Val de Cisse</i>	175,22 €
- <i>Bien Vivre à Nazelles-Négron</i>	156,58 €
- <i>Chasse de Nazelles</i>	203,18 €
- <i>Claudie Loisirs</i>	119,09 €
- <i>Club de l'Amitié</i>	96,00 €
- <i>Comité de Jumelage</i>	486,28 €
- <i>Comité de Quartier de Négron</i>	163,37 €
- <i>Musique Municipale</i>	148,85 €
- <i>Photo Club</i>	100,66 €
- <i>Rêve sur Soie</i>	96,00 €
- <i>Scrabble</i>	179,88 €
- <i>Sports et Loisirs</i>	352,30 €
- <i>Touraine Mémoire 44</i>	151,92 €
- <i>U.N.C.A.F.N.</i>	144,93 €
- <i>Association des Parents d'Elèves</i>	250,70 €

Article 3 : d'attribuer le solde de la subvention de fonctionnement aux associations sportives suivantes, au titre de l'année 2014, pour un montant total de 6 148,80 € :

- <i>Basket Club</i>	1 323,20 €
- <i>Billard Club</i>	298,05 €
- <i>Football (ASNN)</i>	1 049,40 €
- <i>Handball</i>	955,70 €
- <i>Karaté Club</i>	590,95 €
- <i>Tanche Nazelloise</i>	1 140,25 €
- <i>Tennis Club</i>	409,15 €
- <i>Union Cycliste</i>	382,10 €

Article 4 : d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations extérieures suivantes, au titre de l'année 2014, pour un montant total de 1 335,00 € :

- <i>Amicale des Pompiers d'Amboise</i>	80,00 €
- <i>La Croix Rouge</i>	80,00 €
- <i>Veuves Civiles</i>	80,00 €
- <i>Association Cantonale des Prisonniers de Guerre</i>	80,00 €

- ASSAD (Association de Service d'Aide à Domicile)	500,00 €
- Secours Catholique	80,00 €
- Banque Alimentaire	175,00 €
- DICCA Défense et Info des Chômeurs d'Amboise	80,00 €
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	100,00 €
- Secours Populaire	80,00 €

Article 5 : d'attribuer à la « Chorale du Val de Cisse » le solde de la subvention pour l'intervention d'un Chef de Chœur en 2014 d'un montant de 475,00 €.

Article 6 : d'attribuer au « Comité de Jumelage de Nazelles-Négron » une subvention d'un montant de 1 764,90 € pour l'organisation du voyage à Vomp du 21 février au 1er mars 2014 et une subvention d'un montant de 1 683,00 € pour l'organisation du voyage à Vomp du 28 mai au 1^{er} juin 2014 (= avance sur les frais engagés par la Municipalité).

Article 7 : d'attribuer au « Karaté Club du Val de Cisse » une subvention de 1 550,00 € pour l'organisation d'un stage animé par Jacques TAPOL et Ludovic CAUCHEUX, le 15 février 2014.

Article 8 : d'attribuer à la « Musique Municipale », le solde de la subvention pour l'intervention d'un Chef de Musique en 2014 d'un montant de 1 222,56 € et une subvention pour l'organisation du Festival Intercantonal du 29 juin 2014 d'un montant de 3 000,00 €.

Article 9 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Délibération n°49/2014 ALSH DENISE GENGE - ACTIVITES DES VACANCES D'ETE 2014

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 6288 « Autres services extérieurs »,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de fixer le tarif suivant pour les camps organisés cet été à l'ALSH Denise Genge, soit multiplier par 2 le prix de journée ALSH suivant le quotient familial CAF.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Délibération n°52/2014

**ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
DELEGUES AUPRES DU COMITE DES FETES « AGIR
ENSEMBLE POUR NAZELLES-NEGRON »**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article unique : d'élire deux conseillers municipaux délégués auprès du Comité des Fêtes « Agir Ensemble pour Nazelles-Négron » ainsi qu'il suit :

Ont été élus :
→ Laurence AUGRAIN
→ René PINON

Délibération n°53/2014

**ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES
D'URBANISME**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 04

Décide

Article 1 : d'accepter l'admission en non-valeur suivante :

N° de dossier	Redevable	Permis de construire	Montant
2014/009	FASSOT Jérémy 11 bis rue Amélie Vincendeau 37530 Nazelles-Négron	PC n°16310A0001 Taxe Locale d'Equipement	1 330 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°54/2014

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant qu'il n'a pas été possible pour le Maire d'établir et de proposer au Conseil Municipal, comme demandé, une liste complète de 16 titulaires et 16 suppléants potentiels parmi les contribuables de la commune.

Décide

Article unique : dans le cadre de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI), d'établir et de proposer une liste de commissaires titulaires et suppléants potentiels parmi les contribuables de la commune comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<p>► Contribuables domiciliés hors de la Commune : 01/ M. POINTEAU René ; 189 rue de la Crapaudière – 37210 NOIZAY</p>	<p>► Contribuables domiciliés hors de la Commune : 01/ M. CRUCHET Alain ; 1389 route de Nazelles - 37210 NOIZAY</p>
<p>► Contribuables domiciliés dans le Commune : 02/ M. BORDIER Pierre ; 10 rue de la Côte Rôtie – 37530 NAZELLES-NEGRON 03/ M. BARON Claude ; Vallon de Vauriflé – 37530 NAZELLES-NEGRON 04/ M. SAVONNEAU Yves ; 13 allée des Peupliers – 37530 NAZELLES-NEGRON 05/ M. BERGERE Philippe ; 08 rue du 08 Mai 1945 – 37530 NAZELLES-NEGRON 06/ M. BORDIER Daniel ; Villefrault – 37530 NAZELLES-NEGRON 07/ Mme DUBOIS Edwige ; 02 allée des Gironnets – 37530 NAZELLES-NEGRON 08/ M. POPINEAU Alain ; 05 rue des HorizonsVerts – 37530 NAZELLES-NEGRON 09/ Mme VERRIER Françoise ; 29 rue Jean Moulin – 37530 NAZELLES-NEGRON 10/ M. PINEAU Christian ; 18 avenue du Commerce – 37530 NAZELLES-NEGRON 11/ M. LE GOFF Claude ; 30 rue Paul Scarron – 37530 NAZELLES-NEGRON 12/ Mme FOUGERON Corine ; 20 Boulevard de l'Avenir – 37530 NAZELLES-NEGRON 13/ Mme BENOID MORIN Annie ; 02 rue de la Liberté – 37530 NAZELLES-NEGRON 14/ M. VOISIN Jacques ; 35 rue des Sables – 37530 NAZELLES-NEGRON</p>	<p>► Contribuables domiciliés dans le Commune : 02/ Mme JAUTROU Marie-Claire ; 83 bis rue de Perreux – 37530 NAZELLES-NEGRON 03/ M. LEROY Stéphane ; 54 Vallée de Vaugadeland – 37530 NAZELLES-NEGRON 04/ M. THENOT Jean-François ; 17 rue des Acacias – 37530 NAZELLES-NEGRON 05/ M. SAMBOURG Michel ; 24 rue de la Rochefleurie – 37530 NAZELLES-NEGRON 06/ M. RIGAUT Dominique ; 67 rue Louis Viset – 37530 NAZELLES-NEGRON 07/ M. PROT Christian ; La Pierre Aiguette – 37530 NAZELLES-NEGRON 08/ M. DURAND Roland ; 02 rue Charles Crépin – 37530 NAZELLES-NEGRON 09/ Mme PAYEN Brigitte ; 35 chemin des Poulains – 37530 NAZELLES-NEGRON 10/ Mme MARTIN Jeanine ; 10 Vallon de Vauriflé – 37530 NAZELLES-NEGRON 11/ Mme MESNIL Marie Claude ; 11 route des Vallées – 37530 NAZELLES-NEGRON</p>
<p>► Propriétaires de bois ou de forêt (si la Commune comporte au moins 100 ha de propriétés boisées) : 15/ M. GAUDREAU Gaston ; 22 Coteau de la Guépière – 37530 NAZELLES-NEGRON</p>	<p>► Propriétaires de bois ou de forêt (si la Commune comporte au moins 100 ha de propriétés boisées) : 12/ M. PASCAL Joseph ; Vallée de Vaugadeland – 37530 NAZELLES-NEGRON</p>

Délibération n°55/2014 EXERCICE 2014 - DECISION MODIFICATIVE n°02

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'approuver des virements et inscriptions de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2014 ainsi qu'il suit :

N°	OPERATION	IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
		Nature	Fonction		
1	Dépense	215714	71ATM	Achat d'une tondeuse pour les ST	+ 20 000 €
2	Dépense	020	01NA	Dépenses imprévues	- 20 000 €
3	Recette	775	71ATM	Produits de cessions d'immobilisations	+ 1 320 €
4	Dépense	022	01NA	Dépenses imprévues	+ 1 320 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°56/2014 ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
SIEGEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 22,
Vu le rapport présenté,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a un caractère permanent et est présidée par le Maire, Président de droit, ou son représentant,

Décide

Article 1 : à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : d'élire en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, dix membres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ainsi qu'il suit :

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 02, ABSTENTION : 04

Ont été élus délégués titulaires :

- Jean-Louis ROGUET
- Marie-France BAUCHER
- Didier DARNIGE
- Christophe AHUIR
- Cyrille MARTIN

Ont été élus délégués suppléants :

- Daniel BORDIER
- Dany BORDIER
- Gérard BÉDUBOURG
- René PINON
- Corine FOUGERON

Article 3 : d'abroger la délibération n°29/2014 du 18 avril 2014.

La présente séance du Conseil Municipal a donné lieu à 7 délibérations numérotées 45, 49 et de 52 à 56 que nous avons signées ensemble.

Richard CHATELLIER

Marie-France BAUCHER

Didier DARNIGE

Karine FLAGELLE

Christophe AHUIR

Daniel BORDIER

Laurence AUGRAIN

Cyrille MARTIN

Danielle VERGEON

Gérard BÉDUBOURG

Noëlle COURTAULT

Jean-Louis ROGUET

Muriel REGNIER

Dany BORDIER

Catherine WOLF

Clarisse BROUSTAUD

Emmanuelle LOUAIL

Christophe GUYON

Romaric ROCHETTE

Nicolas DELBARRE-CAUX

Aline MÉRY

René PINON

Marie-France TASSART

Valérie GLON

Françoise DUBOIS

Alain BUONOMANO

Corine FOUGERON

